

SECTION 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société /l'entreprise**1.1 Identification de produit**

Nom commercial : **AIR DRY**
 Conditionnement : **Bidon 5L(NX00AD0005) – 25L(NX00AD0025) – Fut 210L(NX00AD0210)**
 Forme de produit : **Mélange**
 Code du produit : **7**
 Groupe de produit : **Produit de nettoyage**

1.2 Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Branche industrielle : Auto séchant automobile

Scenarios d'exposition : voir section 15.2

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tél : 03.20.28.92.78

Site Web : www.netxpress.eu

1.4 Tél urgence

ORFILA : 01.45.42.59.59

| Pays | Organisme / Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|-------------|---|--|---|
| | www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en | | |
| Belgium | Centre Antipoisons/ Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base – Reine Astrid | Rue Bruyn B – 1120 Brussels | +32 70 245 245 |
| France | INRS Paris | Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris | (33) (0)1 40 44 30 00 |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 |
| Grèce | Poisons Information Centre Children's Hospital « Aglaia. Kyriakou » | 11527 Athens | +30 10 779 3777 |
| Switzerland | Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre, Schweizerisches Toxicologisches Informationszentrum STIZ | Freiestrasse 16 Postfach CH-8032 Zurich | +41 44 251 51 51 (International) 145 (National) |

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la directive (règlement CE 1272/2008 [CLP])**

Préparation non classée comme dangereuse pour la santé

2.2 Eléments d'étiquetage**Etiquetage conforme au règlement CE1272/2008**

Soumis à étiquetage réglementaire, classification déterminée par le calcul d'après directive « préparations » 1999/45/CE puis conversion d'après l'annexe VII du règlement 1272/2008.

*Symboles et indications de danger*Mention d'avertissement : **ATTENTION - SGH07**

Phrase H :

- 302** Nocif en cas d'ingestion
315 Provoque une irritation cutanée
319 Provoque une sévère irritation des yeux
336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

Phrase P :

- 102** Tenir hors de portée des enfants
362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
303+361+353 En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
305+351+338 En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
337+313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Phrase R :

- 20/21/22** Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau

Phrase S :

- 2** Conserver hors de la portée des enfants.
24 Éviter le contact avec la peau.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement puis consulter un ophtalmologiste.
45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient : Alcool Ethylique

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.1 Mélanges**

| Désignation chimique | N° CAS | N° CE et/ou N° enregistrement | Symboles | Phrases R | % (m/m) |
|------------------------------|---------|-------------------------------|----------|-----------|---------|
| Alcool Ethylique | 64-17-5 | No.-EINECS : 200-578-6 | F | 11 | 15-30% |
| Agent de surface anionique | --- | --- | Xn | 22 – 41 | 5-15% |
| Agent de surface non ionique | --- | --- | Xi | 22 – 41 | 1-5% |
| Agent de surface anionique | --- | --- | Xi-Xn | 38 – 41 | 1-5% |

Composition des détergents

Règlement (CE) N°. 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents. Contient moins de 5% d'agents de surface non-ionique et 5% ou plus, mais moins de 15% d'agents de surface anionique.

Ingrédients INCI/IUCPA :

ETHANOL
AQUA

3.2 Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions et indications pour le stockage et la manipulation sont respectés.

SECTION 4 : Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

Après inhalation :

En cas de malaise, emmener à l'air frais et conduire auprès d'un médecin.

Après contact cutané :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

Après contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
Mesures de premiers secours pas nécessaires. Faire boire de l'eau

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Mode d'exposition dominant :

Contact avec la peau et les yeux.

Symptômes liés à l'utilisation :**Inhalation :**

Gorge douloureuse. Toux. Essoufflement.

Contact avec la peau :

Rougeurs, dessèchements. Provoque des irritations.

Ingestion :

Danger sérieux par ingestion. Gorge douloureuse. Sensation de brûlure. Douleurs abdominales, nausées. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un sérieux danger pour la santé. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

Contact avec les yeux :

Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Risque de lésions oculaires graves.

Autres informations :

Dans tous les cas : Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette du produit si possible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

- Eau pulvérisée
- Dioxyde de carbone
- Produits extincteurs en poudre

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de risques spécifiques connus.

5.3 Conseils aux pompiers :

Classe d'inflammabilité

Non combustible

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome

Mesure de précaution contre l'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire

Instructions de lutte contre l'incendie

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques

Autres informations

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau

SECTION 6 : Mesure à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Veiller à assurer une aération suffisante.
Porter un équipement individuel de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau, sinon avertir les autorités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser avec un produit absorbant (par ex : sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Eliminer selon les réglementations en vigueur

6.4 Référence à d'autres sections :

Indications complémentaires
Informations concernant la manipulation en toute sécurité voir chapitre 7

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Général**

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Précautions lors de la manipulation

Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Conserver l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Protection individuelle

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures techniques de protection

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs, en cas d'utilisation intense.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage

Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux danger pour la santé.

7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage**

Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune autre recommandation

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Protection respiratoire**

Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.

Protection de la peau

Selon les conditions d'utilisation, des gants protecteurs, un tablier, des bottes, une protection de la tête et du visage sont recommandés.

Protection des mains :

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

| Type | Matériel | Pénétration | Epaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
|-------------------------|---------------------------------|-----------------|----------------|-------------|--------|
| Les gants réutilisables | Le chlorure de polyvinyle (PVC) | 6 (>480minutes) | 0.5 | 2 (<1.5) | EN 374 |

Protection des yeux

Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.

Ingestion

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle

Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où le produit est régulièrement utilisé.

8.2 Contrôles de l'exposition**Limites d'exposition professionnelle**

Alcool ethylique : VME : 1.000 ppm, 1.900 mg/m³
VLCT : 5.000 ppm, 9.500 mg/m³

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Etat physique : | Liquide |
| Couleur : | Incolore |
| Odeur : | Aucune donnée disponible |
| PH : | ± 45 |
| Densité relative : | 1 (±0.3) |
| Solubilité dans l'eau | Complète |
| Point d'éclair : | > 61°C |
| Point d'ébullition : | Aucune donnée disponible |

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues, si les prescriptions et indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2 Stabilité chimique :

Le produit est stable, lorsque les prescriptions et recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conforme aux prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Non connu

10.5 Matières non compatibles :

Non connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu, si le produit est manipulé et stocké correctement.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Information sur les effets toxicologiques****Contact cutané :**

Tensio-actif non ionique (100%)

Irritation primaire cutanée/lapin: Irritant. -
OCDE 404.*

Tensio-actif anionique (28%)

Irritant.*

Tensio-actif anionique (38%)

DL/50 sur le rat >2000mg/kg - OCDE
402/406.*

Alcool éthylique

DL50 sur le lapin >2000 mg/kg – OCDE 402.*

Corrosion cutanée / irritation cutanée

pH : ± 4,5

Contact oculaire :

Tensio-actif non ionique (100%)

Irritations primaires des muqueuses/lapin:
Risque de lésions oculaires graves. - OCDE
405.*

Tensio-actif anionique (28%)

Irritant.*

Lésions oculaires graves / irritations oculaire

pH : ± 4,5

Ingestion :

Tensio-actif non ionique (100%)

DL50/par voie orale/rat: 200 - 2.000 mg/kg*

Tensio-actif anionique (28%)

Toxicité aiguë, DL50 sur le rat > 2000 mg/kg*

Tensio-actif anionique (38%)

DL 50 sur le rat >5000 mg/kg - OCDE 401*

Alcool éthylique

DL50 sur le rat >2000 mg/kg – OCDE 401.*

* issus FDS Fournisseurs

SECTION 12 : Informations écologiques**11.1 Toxicité****Ecotoxicité**

| | |
|---------------------------------|---|
| Tensio-actif non ionique (100%) | CE 50 Daphnia magna (48h) : 10-100 mg/l.* |
| Tensio-actif non ionique (100%) | CE 50 Scenedesmus subspicatus (72h) : 10-100 mg/l.* |
| Tensio-actif anionique (28%) | CL 50 Poisson 1.4 - 20 mg/l.* |
| Tensio-actif anionique (28%) | CE 50 Daphnia 1 - 50 mg/l.* |
| Tensio-actif anionique (28%) | CE 50 Algues > 1 mg/l.* |
| Tensio-actif anionique (38%) | CL 50 Oncorhynchus mykiss (96h) 7mg/l - OCDE 203* |
| Tensio-actif anionique (38%) | CE 50 Daphnia magna (48h) : 9 mg/l. - OCDE 202* |
| Alcool éthylique | CL50 Poisson >100 mg/l - OCDE 203.* |
| Alcool éthylique | CE50 Daphnia >100 mg/l - OCDE 202.* |
| Alcool éthylique | CE50 Algue 5000 mg/l - OCDE 201.* |
| Alcool éthylique | CE0 Bactérie 6500 mg/l.* |

12.2 Persistance et biodégradabilité

| | |
|---------------------------------|--|
| Tensio-actif non ionique (100%) | OCDE 303A - facilement biodégradable ≥ 90 %.* |
| Tensio-actif non ionique (100%) | OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C – taux d'élimination > 60 % (28 jours) bonne biodégradation.* |
| Tensio-actif anionique (28%) | Réglementation CE n°648/2004 - respecte les règles de biodégradabilités.* |
| Tensio-actif anionique (38%) | Respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation CE n°648/2004.* |
| Conclusion : | A l'étude des résultats d'écotoxicité aiguë de la ou des substance(s) dangereuse(s) et selon la Directive 2006/8/CE : L'AUTO SECHANT n'est pas considéré comme préparation dangereuse vis-à-vis de l'environnement. |

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Généralités**

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 : Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

No ONU : néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**Etiquetage ADR**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport (ADR RID ADNR IMDG/GGVSee OACI/IATA).

| Information générale | ADR Transport routier | RID Transport ferroviaire | IMDG Transport maritime | IATA Transport aérien |
|----------------------|--------------------------|------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| N° ONU : | - | - | - | - |
| Classe : | - | - | - | - |
| Groupe d'emballage : | - | - | - | - |
| N°ID : | - | - | - | - |
| Etiquette danger : | - | - | - | - |
| Polluant marin : | - | - | - | - |

Mesure d'urgences en cas d'accident

Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

14.4 Groupe d'emballage

Voir ci-dessus (paragraphe 14.3)

14.5 Danger pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

SECTION 15 : Information réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

Pictogramme(s) de danger :



Attention

SGH07

H315 – H319 – H302 – H336.

Mention d'avertissement :

Code de pictogrammes de danger :

Mention de danger :

Pictogrammes (Mentions de mise en garde) :



Prévention :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331+P310+P321 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.

P303+P361+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338+P310+P321 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Intervention :

Stockage : P405 - Garder sous clef.
Considérations relatives à l'élimination : P501C - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

| | |
|---|--|
| Allemagne | |
| VwVwS Annex reference | Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, présente un danger pour l'eau (Classification according to VwVwS, Annex4.) |
| 12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12. BImSchV | Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs) |
| Danemark | |
| Recommandations réglementation danoise | Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product. |

SECTION 16 : Autres informations

Autres données :

Hygiène et sécurité : Maladie à caractère professionnel:

Articles L.461-6 et D.461-1 et annexe du code de la sécurité sociale : déclaration médicales et de ces affections.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans ce document sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 1907/2006CE de la Commission de la CEE.

Libellés des phrases R, H, S et P figurant dans cette fiche :

- Phrases R : 11 Facilement inflammable.
 22 Nocif en cas d'ingestion.
 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 38 Irritant pour la peau.
 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 41 Risque de lésions oculaires graves.
- Phrases H : 302 Nocif en cas d'ingestion.
 315 Provoque une irritation cutanée.
 319 Provoque une sévère irritation des yeux. 336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Phrases S : 2 Conserver hors de la portée des enfants.
 24 Éviter le contact avec la peau.
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement consulter un ophtalmologiste.
 45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Phrases P : 303 + 361 + 352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

337 + 313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. 102 Tenir hors de portée des enfants.

260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

301+330+331+310+321 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Traitement spécifique.

305+351+338+310+321 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. 405 - Garder sous clef.

501C - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles.

Netxpress n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société Netxpress et l'application qu'il entend effectuer. Aucun élément intégré dans ses informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société Netxpress qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les fiches de données de sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matières de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits Netxpress, sont remises avec les produits et sont disponible sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la fiche de données de sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter Netxpress.